

*Accords fiscaux—Loi*

de nos provinces, un taux de chômage tel qu'il existait au temps de la récession de 1981-1982? Est-ce qu'une si petite augmentation suffirait? Je crois que non.

J'aimerais citer aussi, madame la Présidente, dans la version française de ce sommaire du plan de dépenses du gouvernement, ce qui est dit au sujet des paiements de transferts fiscaux, et je cite: Les paiements de transferts fiscaux comprennent les paiements de péréquation, les subventions prévues par la Loi constitutionnelle de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises des services publics et les accords fiscaux réciproques. Les paiements de péréquation représentent environ 95 p. 100 des transferts fiscaux et ce sont des versements destinés à permettre aux provinces à faibles revenus d'élever jusqu'à une norme établie la capacité d'imposition de leurs contribuables de façon à financer un niveau raisonnable de services publics à des taux d'imposition acceptables. La norme est établie d'après la capacité fiscale moyenne de cinq provinces: la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Maintenant, effectivement ce qu'on dit ici c'est qu'on veut augmenter la capacité d'imposition des provinces jusqu'à une norme établie de façon à financer un niveau raisonnable de services publics à des taux d'imposition acceptables. Maintenant, dans la Constitution de 1981, je cite l'article 34(2) qui dit ceci: Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propre à donner aux gouvernements provinciaux un revenu suffisant pour les mettre en mesure d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. Ce n'est pas une double norme dans la Constitution, c'est une norme comparable pour tout le monde.

On peut se demander si une province telle que Terre-Neuve a imposé une taxe de vente de 11 ou de 12 p. 100 en même temps que le taux de vente en Ontario est de 7 p. 100, est-ce que c'est comparable oui ou non? Je dirais non. Si les taux d'impôt sur le revenu varient jusqu'à 40 p. 100 entre diverses provinces, est-ce qu'un taux d'impôt sur le revenu personnel est comparable oui ou non? Là encore je dirais que la réponse est non.

• (1620)

Si le ministre des Finances de Terre-Neuve dit que sa province est menacée par la banqueroute à cause de ses problèmes fiscaux, est-ce que vraiment c'est une situation comparable avec l'Ontario où le gouvernement libéral vient de recevoir effectivement la manne du Ciel d'environ un milliard de dollars qui maintenant a été dépensé dans des cadeaux, de nouvelles dépenses, de nouveaux programmes, etc.? Le premier ministre de l'Ontario vient de faire une visite à Ottawa pour annoncer un octroi de 10 millions de dollars au Centre de recherche en cardiologie à l'hôpital Civic dans ma circonscription. C'est une annonce qui est à accueillir mais on se demande: est-ce que le premier ministre de Terre-Neuve est en mesure de faire la même espèce d'annonce oui ou non? La réponse est non puisque Terre-Neuve souffre d'une disparité en termes de sa capacité fiscale, une disparité non relative à la province d'Ontario. Donc on se demande comment se fait-il que l'engagement fait dans la Constitution est apparemment varié par le gouvernement dans sa description du programme de paiements de transferts fiscaux pendant l'exercice financier

1987-1988? Effectivement, au lieu d'assurer des services publics à un niveau de qualité de fiscalité sensiblement comparable, le gouvernement, maintenant, a varié l'engagement pour permettre simplement qu'on va élever jusqu'à une norme établie. Si je peux lire, il dit en anglais que, et je cite:

*[Traduction]*

Les paiements de péréquation... sont versés inconditionnellement aux provinces pour relever, à un niveau standard, la capacité de percevoir un revenu par habitant des provinces les plus déshéritées, afin que celles-ci puissent fournir à leur population des services publics acceptables à un niveau d'imposition raisonnable.

• (1630)

*[Français]*

Maintenant, madame la Présidente, est-ce que cela veut dire que c'est raisonnable par comparaison avec le Bangladesh, comme disait tantôt le ministre des Transports (M. Crosbie), ou bien est-ce qu'on va comparer avec les autres juridictions canadiennes? C'est la question qui doit être posée. Et la réponse du gouvernement effectivement c'est que «raisonnable» c'est une comparaison avec l'Angleterre, peut-être la France, peut-être les pays sous-développés, mais certainement pas avec toutes les autres provinces.

Effectivement, le gouvernement conservateur qui est au pouvoir pour seulement deux années et demie maintenant abandonne un engagement qui a été pris solennellement et appuyé par tous les trois partis politiques lors du débat sur la Constitution canadienne en 1981 et 1982.

Maintenant, madame la Présidente, j'aimerais peut-être en terminant dire que du côté de notre parti, nous reconnaissons combien il est difficile de remplir un engagement vers le plein emploi. Je viens de lire l'éditorial de ce matin dans le journal *The Globe and Mail* qui a, lui, parlé d'une façon très précise du dossier économique du gouvernement du Manitoba où on a fait tomber le taux de chômage sous un gouvernement néo-démocrate, et où le taux de croissance pour l'économie est le plus fort de toutes les provinces prévu pour l'exercice de 1987-1988. Ou bien je pourrais citer le dossier économique du gouvernement néo-démocrate au territoire du Yukon. Ils ont hérité il y a un an, un an et demi, d'une situation où le taux de chômage était d'environ 20 p. 100. Ils l'ont fait tomber jusqu'à la moitié de ce qui existait auparavant dans l'espace d'un an. Voilà, madame la Présidente, le résultat d'un engagement vers le plein emploi.

Lors de notre congrès néo-démocrate pendant la fin de semaine, madame la Présidente, et je sais bien que beaucoup d'électeurs, de citoyens et citoyennes du Québec ont regardé cet excellent congrès à Montréal, la première fois que nous étions là. Il y en avait beaucoup, oui. Je dis au secrétaire parlementaire... beaucoup de ses commettants avaient voté pour les néo-démocrates à cause de nos efforts dans la province de Québec.

**M. Blais:** Soixante-cinq délégués!

**M. Cassidy:** Oui. Alors il y avait plus d'une centaine de délégués de la province de Québec.

**M. Blais:** Soixante-cinq!

**M. Cassidy:** Y compris les délégués qui venaient des syndicats qui sont affiliés et d'autres délégués. Maintenant, madame la Présidente...